vinetur

Un groupement agricole du Piémont demande le gel des nouvelles autorisations de plantation après la chute de la consommation de vin en Italie, à 20 millions d’hectolitres

Confagricoltura estime que la faiblesse de la demande, la baisse de 20 à 30 % des prix des vins AOP et les stocks élevés imposent des mesures d’urgence pour maîtriser l’offre

samedi 21 novembre 2026



Un groupement agricole italien demande le gel des nouvelles autorisations de plantation de vignes dans le Piémont et la mise en place de mesures d'urgence pour maîtriser l'offre, alors que les producteurs de vin font face à une baisse de la consommation, à des prix en recul et à des stocks élevés.

Dans un communiqué publié le vendredi 20 novembre, Confagricoltura Cuneo a déclaré que les producteurs avaient besoin de mesures pour rééquilibrer l'offre et la demande et préserver la viabilité économique du secteur vitivinicole. Cette position avait été exposée la veille lors d'une conférence organisée au château de Grinzane Cavour, dans le Piémont, où des responsables du secteur et des analystes de marché ont examiné le recul de la consommation en Italie, les pressions sur les exportations et les mesures prises en France pour faire face aux excédents de production.

Gian Luca Demaria, président de la section viticole de Confagricoltura Piemonte, a déclaré le jeudi 19 novembre que la région évoluait « à deux vitesses ». Au cours des 15 dernières années, la superficie du vignoble dans la province de Cuneo a augmenté de 2 000 hectares, tandis que d'autres provinces viticoles ont perdu des vignes et des entreprises, a-t-il indiqué. Dans le même temps, le secteur doit faire face à des

pressions à court terme, notamment aux droits de douane sur des marchés d’exportation clés comme les États-Unis, aux préoccupations liées à la santé et à l’alcool ainsi qu’à la hausse des coûts sur l’ensemble de la chaîne d’approvisionnement, auxquelles s’ajoutent des problèmes structurels plus profonds liés à la faiblesse de la demande.

Demaria a indiqué que la consommation de vin en Italie était passée de 24 millions d’hectolitres à 20 millions d’hectolitres en quatre ans, tandis que la part des consommateurs réguliers avait reculé de près de 60 % à moins de 40 %. Confagricoltura Piemonte a demandé la suspension des nouvelles autorisations de plantation et l’activation des outils prévus par le régime européen du marché vitivinicole, à commencer par la vendange en vert, une mesure qui réduit la production en supprimant les raisins avant la récolte. Concernant la distillation, il a précisé que le groupement ne soutenait cette mesure que si elle était planifiée et associée à des réductions de production.

Selon lui, ces mesures devraient être prises avant que les autorités n’envisagent des dispositions plus radicales, comme l’arrachage des vignes. Il a rappelé que la France, la Californie, l’Australie et la Suisse avaient déjà eu recours à des mesures d’arrachage ou les avaient adoptées, tandis que l’Allemagne en débattait.

La conférence, organisée par Confagricoltura Cuneo avec le soutien de la Chambre de commerce de Cuneo et de Banca d’Alba, comprenait également une présentation du marché par Denis Pantini, responsable de Nomisma Wine Monitor. Pantini a déclaré que le secteur vitivinicole mondial faisait face à un recul plus général de la consommation, lié à l’évolution des habitudes et des préférences des consommateurs. En Italie, la baisse reste manifeste, en particulier pour les vins rouges, tandis que les préoccupations relatives à la santé et au bien-être pèsent de plus en plus dans les décisions d’achat.

Pantini a indiqué que les exportations de vin du Piémont avaient reculé de 2,8 % en 2025, avant de rebondir de 2,3 % au premier semestre de cette année. La situation était moins favorable pour les vins rouges AOP du Piémont. De janvier à août, par rapport à la même période de 2024, leurs exportations ont baissé de 9,7 % en valeur et

de 6,9 % en volume.

Dans la province de Cuneo, les stocks totaux de vin en cave s’élevaient à 2,125 millions d’hectolitres au 31 juillet, soit une baisse de 1,4 % sur un an. Confagricoltura a indiqué que cette évolution était plus favorable que celle observée à l’échelle régionale, où les stocks avaient augmenté de 0,1 %, et nationale, où ils avaient progressé de 6,9 %. Les stocks de vins AOP dans la province de Cuneo atteignaient 1,759 million d’hectolitres, soit environ 59 % du total régional. Les vins rouges représentaient 1,341 million d’hectolitres, devant les blancs, à 388 000 hectolitres, et les rosés, à 30 000 hectolitres.

Christian Marchesini, président de la fédération viticole nationale de Confagricoltura, a déclaré lors de la conférence que la récolte 2026 avait été marquée par une baisse des prix payés aux viticulteurs, ceux des vins AOP ayant diminué de 20 à 30 %. Il a ajouté que les stocks accentuaient la pression sur les bilans des entreprises. Les stocks nationaux avaient atteint 41 millions d’hectolitres en septembre, un volume quasiment égal à la production annuelle totale de vin de l’Italie, a-t-il précisé.

Marchesini a estimé que l’une des réponses les plus concrètes consisterait à mieux maîtriser les rendements, en particulier dans les appellations protégées, où les consortiums de producteurs peuvent jouer un rôle. Une réduction de la superficie du vignoble par l’arrachage serait plus difficile à mettre en œuvre, a-t-il ajouté, car elle nécessiterait d’importants fonds publics pour indemniser les viticulteurs. Confagricoltura estime que 80 000 à 100 000 hectares pourraient être concernés à l’échelle nationale si l’Italie voulait rééquilibrer le marché.

La réponse française a été présentée par Ludovic Roux, vice-président du groupe de travail vin de Copa-Cogeca, qui est intervenu par visioconférence. Il a décrit un plan sectoriel axé sur la réduction du potentiel de production, la gestion des excédents par la distillation et une plus grande souplesse dans l’utilisation des surfaces viticoles. Il a indiqué que la France avait distillé 3,2 millions d’hectolitres de vin rouge et rosé entre septembre 2023 et mai 2024, puis 670 000 hectolitres supplémentaires en 2026. Concernant l’arrachage, il a précisé que la France était d’abord intervenue dans la région de Bordeaux en 2024, avant de débloquer 110 millions d’euros en 2025 pour

l’arrachage définitif d’environ 27 000 hectares de vignes. Un fonds supplémentaire de 120 millions d’euros a été ouvert en 2026, avec un objectif de 12 000 à 15 000 hectares arrachés. Roux a également déclaré que le secteur avait besoin d’une plus grande transparence dans la formation des prix.

La conférence a également abordé le débat sur le vin et la santé. Attilio Giacosa, président de l’Institut de recherche sur le vin, l’alimentation et la santé, a passé en revue des études épidémiologiques consacrées à la consommation modérée de vin au cours des repas dans le cadre du régime méditerranéen. Selon le compte rendu de ses propos publié par Confagricoltura, il a indiqué que ces résultats ne constituaient pas une recommandation de consommer de l’alcool pour des raisons de santé, mais ne justifiaient pas non plus de conseiller aux personnes qui boivent déjà du vin avec modération pendant les repas d’arrêter.

Pour le secteur des boissons, le débat dans le Piémont dépasse le cadre d’un différend agricole local. Cuneo et la région au sens large sont au cœur de la production et des exportations de vins haut de gamme en Italie, en particulier des vins rouges bénéficiant d’une appellation d’origine protégée. Si les autorités régionales ou nationales décident de limiter les plantations, de réduire les rendements ou de renforcer les outils de soutien au marché, ces décisions pourraient à terme influer sur l’offre, les prix et la planification commerciale des importateurs et des distributeurs qui dépendent des vins italiens.

À la clôture de la conférence, Alessandro Bottallo, secrétaire territorial de Confagricoltura Cuneo pour Alba, a déclaré que le secteur vitivinicole du Piémont avait besoin de mesures immédiates et claires en matière de maîtrise de la production et de promotion à l’échelle régionale, afin de répondre aux évolutions du marché et aux changements des habitudes de consommation.